



---

## CONSEIL SYNDICAL DU SPUQ 2016-2017

Le 23 février 2017

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

---

### SOUTIEN AUX ENSEIGNANTES VICTIMES D'INTIMIDATION

Considérant :

- l'intimidation dont deux professeures du Département de sociologie ont été victimes de la part d'un étudiant de leur cours qui s'est montré menaçant au point de leur faire craindre pour leur intégrité physique, événements qui ont justifié leur mise sous protection par les agents de sécurité de l'UQAM;
- l'intimidation dont une chargée de cours a également été victime au début de la session d'hiver dans le cadre de la négociation de son entente d'évaluation;
- le constat que ces pratiques d'intimidation ont ciblé des collègues femmes;
- que la principale réponse de la direction de l'UQAM est d'ordre sécuritaire et qu'elle est manifestement insuffisante (les possibilités d'action de l'administration étant limitées tant qu'aucune agression physique n'a eu lieu);
- la politique n° 42 sur le harcèlement, qui mentionne qu'il est de la responsabilité de l'employeur de prévenir et de faire cesser le harcèlement;

Il est proposé par Leila Celis, appuyée par Cassie Bérard,

QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

EXPRIME sa solidarité aux enseignantes concernées et demande à l'administration le renouvellement du poste d'intervenante au Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Syndicat des professeurs et professeures  
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8  
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca